

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 11 JUIN 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Dominique BERNARD

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal

Étaient absents excusés :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : DOMINIQUE BERNARD

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024
DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – ADOPTION**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2024, l'évolution du résultat de clôture ressort en baisse de -28,3%, soit une diminution de -46 734 € du fonds de roulement par rapport à 2023, dont -124 595 € en fonctionnement et +82 861 € en investissement.

S'agissant du budget annexe de la résidence La Fontaine, les résultats de clôture 2024 s'établissent comme suit :

Résidence La Fontaine	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	414 636,59 €	71 463,67 €	486 100,26 €
Dépenses	395 193,90 €	24 008,17 €	419 202,07 €
Résultat (Rec. - Dép)	19 442,69 €	47 455,50 €	66 898,19 €

HORS RAR (restes à réaliser) : 164,00 €

I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-24
Gpe I -011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 432,16 €	270 614,64 €	7,2 %
Gpe II -012	DEPENSES DE PERSONNEL	28 181,42 €	24 466,78 €	-13,2 %
Gpe III -016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	93 347,70 €	90 073,48 €	-3,5%
Total opérations réelles		373 961,28 €	385 154,90 €	3,0 %
Gpe III -016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	4 732,00 €	10 039,00 €	+112,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		378 693,28 €	395 193,90 €	+4,4 %

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-24
Gpe I -011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	87 465,64 €	86 258,69 €	-1,4%
Gpe II -012	DEPENSES DE PERSONNEL	193 147,94 €	208 822,73 €	8,1%
Gpe III -016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	93 347,70 €	95 380,48 €	2,2%
Total opérations réelles		373 961,28 €	390 461,90 €	4,4%
Gpe III -016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	4 732,00 €	10 039,00 €	112,2 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		378 693,28 €	400 500,90 €	5,8%

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement augmentent de 22 K€ (+5,8%) par rapport au CA 2023.

Pour l'essentiel, cette variation s'explique par l'augmentation de la masse salariale, laquelle s'explique principalement par les revalorisations salariales réglementaires.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-24
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	53 683,65 €	26 214,19 €	-51,2 %
Gpe I - 017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	262 753,50 €	268 089,50 €	2,0 %
Gpe II - 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	99 138,51 €	118 359,51€	19,4 %
Gpe III - 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	8 605,17 €	1 973,39 €	-77,1%
Total opérations réelles		424 180,83 €	414 636,59 €	-2,3 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		424 180,83 €	414 636,59 €	-2,3%

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	Evolution 2023-24
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	53 683,65 €	26 214,19 €	-51,2%
Gpe I - 017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	262 753,50 €	268 089,50€	2,0 %
Gpe II - 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	29 138,51 €	24 658,70 €	-15,4%
Gpe III - 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	8 605,17 €	1 973,39 €	18,3 %
Total opérations réelles		354 180,83 €	320 935,78 €	-9,4%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		354 180,83 €	320 935,78 €	-9,4%

Les recettes de fonctionnement après retraitements diminuent de 33 K€ (-9,4%) par rapport au CA 2023, principalement en raison d'un résultat de fonctionnement en baisse (- 27 K€ par rapport à 2023).

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui diminue (-9 K€) entre 2023 et 2024, pour s'établir à -33 K€.

III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2024
----------	---------	---------

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 873,41€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 355,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 779,76 €
Total opérations réelles		24 008,17 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 008,17 €

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2024 consistent dans :

- L'aménagement d'une salle bien-être et du bureau du gardien : 1 779 €;

Le déficit d'investissement reporté s'établit à 17 873,41 €,

IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2024
10	FCTVA ET RESERVES	19 635,79 €
13	SUBVENTIONS	39 278,88 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 510,00 €
Total opérations réelles		61 424,67 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	10 039,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		71 463,67 €

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 19 273,36 €

Le produit de FCTVA s'élève à 362,43 €.

Les cautions reçues à l'occasion de l'entrée des lieux de nouveaux résidents s'élèvent à 2 510 €.

Les dotations aux amortissements 10 039 €.

Les subventions perçues pour un montant global de 39 278,88 € correspondent à quatre subventions du Département (installation des serrures à badges, aménagement d'une salle d'activité, d'un espace laverie et d'un bureau d'accueil).

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT président(e) de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ : document budgétaire CA 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, liste des restes à réaliser 2024.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S